



p1

Prolongement de l'A12

p2

Le Poste Yveline dit Bagot

Classement de la Plaine de Jouars

A88

p3

Autres dossiers

Construction d'un hangar à
l'Aunay Bertin (suite)

Voies vertes

Galluis
Chronique d'une
destruction annoncée

Bulletin d'adhésion

p4

Consultation du Public sur l'eau

Soirée Beaujolais

Historique d'EMA

*Ne vous inquiétez pas ! On fait juste une
autoroute, le poste Yvelines, une petite zone
industrielle et vous pourrez la classer, votre
plaine !*



PROLONGEMENT DE L'A12

Ce projet, vieux de 30 ans, ressort des archives et y retourne au fil des alternances au Ministère des Transports.

Son actuel titulaire, Dominique Perben, a remis ce projet au goût du jour, et tente de le faire passer « en force ».

Un collectif de plus de 50 associations, s'est mobilisé et démontrent, contre-projet à l'appui, que la construction de cette autoroute concentrerait à moyen terme 100 000 véhicules par jour devant l'actuelle gare des Essarts (au lieu des 45 000 actuels). Ceci est aberrant et pourrait conduire à :

- l'amputation et la disparition du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Un prélèvement de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles .
- Une augmentation inacceptable de la pollution

ET CELA NOUS CONCERNE DIRECTEMENT AVEC LE TRACE PREVU DE L'EX-A88 AU PIED DE BAZOCHES ET DES MESNULS

Lisez attentivement le tract joint !

Bien que l'on puisse lire dans le compte-rendu de conseil municipal du 15 février 2005:

«Monsieur le Maire indique qu'il souhaite apporter aux membres du Conseil Municipal des informations sur trois dossiers cantonaux qui ont donné lieu à des remarques erronées par des personnes mal informées, ou mal intentionnées », nous prenons le « risque » de vous parler à nouveau de ces trois sujets « brûlants » que nous avons développés en janvier dernier (la Fourmi de janvier 05 se trouve sur notre site internet <http://www.ema-montfort.com>, et est disponible sur simple demande à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion en dernière page),:

Le Poste Bagot rebaptisé Poste Yvelines

Le classement de la plaine de Jouars

L'A88, actuelle RD191

sachant que ces dossiers font l'objet d'études approfondies d'associations d'environnement aussi bien communales que cantonales et régionales

LE POSTE YVELINE DIT BAGOT

Il s'agit d'implanter à Méré un poste de transformation électrique d'une superficie d'une dizaine d'hectares. Or, en 10 ans, les prévisions sur les besoins en puissance ont été divisées par 4, ce qui laisse la porte ouverte à d'autres solutions : gaz naturel, énergies renouvelables, etc... De plus, nous arrivons aujourd'hui au paradoxe suivant :

-L'enquête publique sur l'implantation du Poste, lancée par l'Etat (du 25 mars au 25 mai dernier), a abouti à un avis favorable de la part des commissaires enquêteurs.

MAIS

-Une contre-expertise, dont le but est d'évaluer le besoin, a été votée par le Conseil Régional et a commencé fin juillet...

EMA, au sein de JADE s'oppose donc à ce projet, à Méré, dans la mesure où son besoin n'est pas actuellement démontré pour le sud-Yvelines. Ce poste pourrait alimenter 600 000 clients nouveaux (population actuelle des Yvelines : environ 1 million 400 mille) !

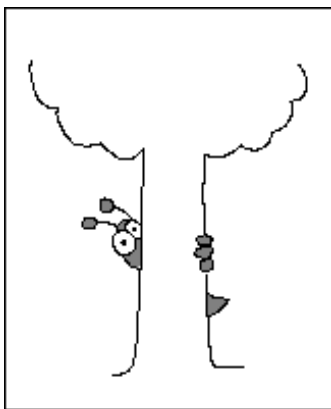
La décision de Décret d'Utilité Publique est entre les mains de Monsieur le Préfet...

CLASSEMENT DE LA PLAINE DE JOUARS

Ce projet, qui devait être présenté à l'enquête publique en même temps que celle sur le Poste « Bagot II » piétine car la profession agricole s'y est montrée hostile.

La DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) négocie donc avec les municipalités et les agriculteurs, sous la responsabilité de Monsieur le Préfet des Yvelines, afin de trouver un compromis satisfaisant.

Les associations de défense de l'environnement n'ayant pas à ce jour été consultées, elles n'ont pu apporter un autre point de vue à l'administration. Pourtant, cela permettrait certainement d'éviter des contestations ou recours ultérieurs coûteuses en temps et en argent !



Ex-A88 ... Voie nouvelle de la Vallée de la Mauldre ... Plusieurs noms pour un même projet !

Le 14 février 1997, Monsieur Poulit, alors Préfet et Directeur Régional de l'Équipement Ile de France, répondait aux questions posées par quelques habitants de Montainville et Neauphle le Vieux, dont le Président de la Coordination Rurale des Yvelines :

Q. : Quel est le tracé de cette 4^{ème} rocade ?

R. : « *La tangentielle ouest sera dimensionnée à 2 fois 2 voies. La section entre les Essarts et l'A10 sera conçue à 2x2 voies élargissables à 2x3 voies. La tangentielle Ouest commencera à Cergy-Pontoise. Elle passera par les terrains des communes d'Épône, la Falaise, Maule, Montainville, Beynes, Marcq, Saulx-Marchais, Neauphle-le-Vieux, Méré, Mareil-le-Guyon, les Mesnuls, Saint Rémy l'Honoré, les Essarts-le-Roi, puis empruntera l'itinéraire de la RN10 dédoublée jusqu'à Ablis où elle rejoindra l'A10. »*

Q. : Le tracé peut-il être modifié ?

R. : Le principe du tracé est arrêté au Schéma Directeur d'Ile-de-France. Le tracé précis pourra être localisé dans un fuseau dont l'ordre de grandeur est ± 300 à 400 mètres. C'est au moment de la concertation que le tracé exact pourra être établi. La latitude n'est pas très importante car le Schéma Directeur d'Ile de France (S.D.R.I.F.) parle bien de « projet ».

Le projet a-t-il été, comme certains le prétendent, abandonné ? En regardant bien le plan sur le tract joint, nous ne pouvons que constater que le prolongement de l'A12 et la construction de l'A 88 (entre autres) se complètent admirablement...



⇒ Construction d'un hangar à L'Aunay Bertin (suite)

Le projet de construction d'un hangar agricole au cœur de L'Aunay Bertin en est à sa quatrième demande d'autorisation ! Le permis a été accordé le 13 septembre 2004, permis contesté par les riverains auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

On ne peut que s'interroger :

Pourquoi implanter ce hangar (surface 479m² et hauteur 7.65m) à 1 km de la Ferme de Chateluis et ... à quelques dizaines de mètres des riverains ?



Le projet de Voies Vertes

Celui-ci consisterait à réaliser une boucle entre sept villages pour favoriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des rollers, tant pour la vie quotidienne que pour les loisirs de fin de semaine.

Cela permettrait en particulier aux adolescents des communes voisines de rejoindre le Collège Ravel ou la gare de Montfort-Méré

Lors du Conseil Municipal du 29 mars dernier, Monsieur le Maire et ses Conseillers ont jugé cet avant - projet inadapté et préjudiciable au maintien d'une ruralité authentique :

§ La qualité de nos paysages en souffrirait

§ Il est illusoire de penser que les jeunes utiliseront le parcours en semaine.

§ Les accidents éventuels sur la piste pourront engager la responsabilité de la ville pour entretien insuffisant.

§ Il est à prévoir des conflits entre les utilisateurs de la piste et les agriculteurs dans l'exercice de leur profession
§ Le coût serait extrêmement lourd : éventuelles expropriation, aménagement, entretien...

Une étude faisabilité, financée à hauteur de 80% par le Conseil Général des Yvelines et la Région, est pourtant possible – s'il y a volonté locale - , la répartition du solde entre les 7 communes concernées permettant alors un coût acceptable...

Galluis CHRONIQUE D'UNE DESTRUCTION ANNONCEE

Texte rédigé par ASDEG

« L'Association de Galluis (ASDEG) prend toute sa part dans le combat commun que mènent toutes les Associations du canton de Montfort, avec le but affiché entre autres, de protéger la plaine de Jouars Ponchartrain des appétits spéculatifs et du bétonnage intensif programmé. La plaine est devenue malgré elle, l'objet de toutes les convoitises.

Si un nouveau transformateur électrique de 8 ha (poste Yveline-ex-Bagot), une future bretelle d'autoroute (A88) en son milieu et le projet « Pictérie » (aire de gens du voyage) que Maurepas veut placer dans cette partie isolée de toutes commodités urbaines, ne suffisaient pas à la défigurer à jamais, voilà que certains élus, dont l'équipe municipale de Galluis en tête, envisagent d'apporter leur contribution à cette destruction annoncée.

Un premier projet de 25 ha de zone industrielle a été déposé par la mairie et à ce jour le plan de modification du POS pour une première partie de 5ha est en cours et en urgence de surcroît, (zone le long de la RN12, jouxtant la gare de Méré).

Le problème aujourd'hui, c'est que la volonté de 17 communes de se regrouper pour protéger un site naturel enviable, avec l'accord des autorités départementales, ne peut rien contre le désir d'un seul élu entêté dans ses choix, et équivoque dans ses objectifs. L'intérêt de tous est à la merci d'une action isolée qui peut rendre irrémédiablement compromis le choix de plus de 20 000 habitants et de leurs représentants.

C'est hélas le lot de la défense des sites et de l'environnement, :il faut être nombreux et mobilisés, mener un combat incessant, alors qu'une seule décision souvent péremptoire peut tout détruire, sans pour autant servir l'intérêt général.

Il est clair que l'avenir de notre région passe dans la préservation d'un cadre de vie enviable, dans la création d'une zone verte pour la région parisienne qui en a fort besoin. Le tourisme vert peut apporter autant à chacun que de mauvaises zones industrielles mal conçues et mal réalisées, rendant impossible tout autre choix. C'est aussi l'avenir des générations futures qui est en jeu.

DERNIERE MINUTE

Le commissaire enquêteur vient de rendre sur les deux zones concernées par la modification du POS de Galluis deux avis défavorables. C'est assez rare pour être souligné, mais nous restons bien sûr vigilants sur la suite de la procédure, pour écarter définitivement tout danger (car dans le cas contraire, c'est la porte ouverte à l'urbanisation anarchique de toute la plaine).

Cela dit, quand l'avis défavorable souligne entre autres motifs, que la concertation de la population n'a pas eu lieu, c'est une bonne piqure de rappel démocratique, nécessaire à certains élus, qui souffrent du syndrome de la tour d'ivoire. »

Environnement à Montfort l'Amaury 41 route de Saint Léger 78490 Montfort l'Amaury

Je soussigné.....

Demeurant.....

Adresse Mail :.....

Souhaite adhérer à l'Association Environnement à Montfort l'Amaury
Veuillez trouver ci-joint mon règlement * de.....Euros pour l'année 2005

A....., le.....

Sgnature :.....

* nar chèque à l'ordre de F.M.A.

BULLETIN D'ADHESION

**COTISATION 2005
25 EUROS**

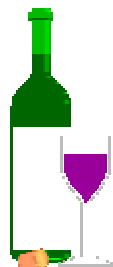
SAMEDI 19 NOVEMBRE

**VENEZ NOMBREUX
à la soirée**

SOIREE BEAUJOLAIS

Organisée par

**JADE
A la Salle des Fêtes
d'Auteuil le Roi**



Prix du dîner ;20 euros,(1 bouteille de Beaujolais pour 4 personnes compris)
Pour tous renseignements ou inscription, n'hésitez pas écrire à EMA

LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU



Qui vous consulte ?

Pour une gestion efficace de l'eau, la France est depuis 1964 divisée en six bassins qui suivent les lignes de partage des eaux. Dans chaque bassin, les décisions concernant les actions à mener (travaux, investissements...) pour protéger la ressource en eau et assurer l'approvisionnement en eau potable sont prises par le Comité de bassin, assemblée délibérante composée de représentants des

- communes, départements et régions concernés
- des différentes catégories d'usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, associations de consommateurs, environnementales)
- des services de l'Etat, compétents dans le domaine de l'eau

Sur quoi vous consulte-t-on ?

A la suite d'un état des lieux réalisé en 2004, quatre grands enjeux sont identifiés en Seine-Normandie :

- préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- anticiper les situations de crise : inondations et sécheresses
- favoriser un financement équilibré de la politique de l'eau
- renforcer les actions locales pour une meilleure gestion de l'eau

Quand vous consulte-t-on ?

-du 2 mai au 2 novembre 2005

Où pouvez vous trouver le questionnaire ?

- sur le site internet www.eau-seine-normandie.fr
- à la préfecture et dans les sous-préfectures de votre département
- au siège de l'Agence de l'eau :
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE CEDEX

HISTORIQUE E.M.A.

Créée en 2001 sous la dénomination Association des Résidents de la Route de St Léger et Riverains de la Décharge, E.M.A a évolué en 2002 et a désormais pour but associatif :

- *défendre, mettre en valeur et préserver l'environnement de Montfort l'Amaury,*
- *maintenir le caractère rural de Montfort l'Amaury et de ses environs,*
- *apporter son expérience à toute association se préoccupant de sujets identiques aux siens,*
- *entreprendre toute action se rapportant directement ou indirectement à l'objet de l'association.*

Notre association est une association de type loi 1901 dont le fonctionnement est réglementé par ses statuts. L'association est inscrite en sous-préfecture de Rambouillet, et lui transmet copie de ses procès verbaux d'assemblée générale chaque année.

En 2002, **E.M.A. est acceptée parmi les membres de J.A.D.E.** (Jonction d'Associations de Défense de l'Environnement) et travaille sur tous les dossiers environnementaux du canton.

Aujourd'hui plus que jamais, l'existence d'associations locales de défense de l'environnement est indispensable afin de veiller à notre cadre de vie.

Notre présence au sein du collectif d'associations JADE nous permet d'agir tous ensemble, JADE étant elle-même membre de ILE DE FRANCE ENVIRONNEMENT.